



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, trésorière de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts :

QUE le rôle général de perception est présentement déposé à mon bureau, situé au 6, 1^{re} Avenue Ouest à Sainte-Anne-des-Monts.

QUE l'envoi des comptes de taxes sera effectué le 9 février 2024.

QUE les comptes de taxes seront payables en un (1) versement échéant le 11 mars 2024 s'il est inférieur à 300 \$ et en quatre (4) versements, échéant le 11 mars, le 13 mai, le 15 juillet et le 16 septembre 2024, s'il est supérieur à 300 \$.

En cas de non-paiement d'un versement à échéance, seul le montant du versement échu est alors exigible.

QU'un intérêt de 15% l'an sera chargé sur toutes les taxes impayées à échéance.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, ce 4 janvier 2024.

Josée Latour, CPA, OMA
Trésorière